



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

EANM LA CHARMILLE

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

ASSOCIATION HEVEA

FOYER LA CHARMILLE
(Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie/MAPHA¹, EMA-PADH²)

23 rue de Vincourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél. : 01.34.17.31.82

Préambule

En 2022, l'Association HEVEA a engagé pour certaines structures une démarche de transformation de l'offre.

Depuis plusieurs années, le constat était fait au Foyer la Charmille que de moins en moins de jeunes étaient en demande de place au Foyer d'Hébergement et qu'un bon nombre des personnes accompagnées au Foyer d'Hébergement avait maintenant la capacité d'intégrer des structures de type SAVS ou habitat inclusif.

En parallèle, les Associations, via les PCPE, étaient conscientes des énormes besoins de places en établissements pour personnes sans solution, ou en situation complexe.

C'est pourquoi, dans le but de toujours adapter l'offre aux besoins, il a été pensé au sein de l'Association à transformer une partie de l'offre.

Le projet a donc pris la forme définitive suivante :

- Départ d'un certain nombre de personnes accompagnées par le Foyer la Charmille vers le milieu diffus (SAVS ou Habitat inclusif)
- Transformation de 24 places de foyer d'hébergement en places de Foyer de Vie/MAPHA (avec comme acronyme EANM : établissement d'accueil non médicalisé)
- Transformation des 28 places de Foyer de Vie/MAPHA de la Saulaie en places de Foyer de Vie, pour des personnes plus jeunes
- Transformation de places de Foyer de Vie à l'Olivaie en place de Foyer d'accueil médicalisé (dont l'acronyme est dorénavant EAM : établissement d'accueil médicalisé), afin d'accompagner des personnes en situation plus complexe
- Création d'un dispositif d'accompagnement hors-les-murs à l'Olivaie pour ce même type de public, ne souhaitant qu'un accompagnement en externat.
- Développement de l'offre d'habitats inclusifs diversifiés au sein de l'Association
- A ce projet pensé en 2022 se sont ajoutées mi-2023 la transformation du Foyer d'hébergement Temporaire ETAP APPART, de 18 places, en SAVS de 24 places et l'ouverture de l'EMA-PADH (Equipe Mobile d'Accompagnement des Personnes Agées Dépendantes Handicapées).

¹ MAPHA : Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées

²EMA – PADH : Equipe Mobile d'Accompagnement – Personnes Agées Dépendantes Handicapées

Ce projet de transformation de l'offre, initié en 2022, devait donc s'orchestrer en 2023, par toute une série d'opérations tiroirs entre les structures de l'Olivaie, la Saulaie et la Charmille, avec des passages d'un grand nombre de personnes accompagnées d'un établissement vers un autre : du FH la Charmille vers des SAVS ou vers l'habitat inclusif, avec la nécessité de trouver des logements en milieu diffus; du FV la Saulaie vers le FV/MAPHA la Charmille ; de l'Olivaie vers le FV la Saulaie et arrivées de nouvelles personnes, présentant parfois des accompagnements plus complexes, à l'EAM l'Olivaie, en plus de celles ayant déjà une orientation EAM.

Toutes ces perspectives de changements devaient donc être très anticipées en 2022, tant auprès des personnes accompagnées, de leurs proches, que des professionnels. Il était en effet indispensable que tous les changements soient réalisés en douceur, avec l'accord des personnes concernées : changement de lieu de vie et d'équipe éducative pour les personnes accompagnées – parfois changement de public accompagné pour les professionnels. Aucune personne accompagnée n'a été contrainte de changer de lieu de vie si elle ne le souhaitait pas.

Le principe était d'associer tous les acteurs au process de changement.

Ce travail d'accompagnement au changement a pris deux formes à la Charmille :

- Trois grandes réunions d'expression ont été organisées, entre septembre et novembre 2022, avec l'ensemble des 60 habitants de la Charmille, afin de leur demander leur avis quant à ces perspectives : de façon très nette, la grande majorité des personnes accompagnées a adhéré à ce projet ; certaines voyaient enfin des perspectives de départ vers le milieu diffus ; d'autres étaient ravies de voir revenir à la Charmille des retraités partis il y a quelques années à la Saulaie. Bien-entendu, l'arrivée de personnes plus vieillissantes a inquiété certains résidents du Foyer, plus jeunes.
L'important était que tous puissent s'exprimer, comprendre, faire des propositions d'organisation et être rassurés quant à la poursuite de leurs propres projets.
- Et sur le versant des ressources humaines, nous avons recherché l'adhésion des équipes dans toutes ces perspectives de changements. C'est pourquoi, nous avons décidé à la Charmille d'associer les équipes éducatives à la réflexion. Lors de nombreuses réunions le jeudi, nous avons échangé sur la façon de réorganiser la Charmille, nous avons entendu toutes les propositions des équipes, avons ensemble pesé le pour et le contre de chaque proposition, par exemple :
 - Certains proposaient des unités de vie mixtes (FH/FV-MAPHA), ce qui allait éviter trop de déménagements de studios ;
 - D'autres préféraient l'option d'unités de vie bien différenciées, ce qui allait nécessiter des switchs de studios entre différentes personnes ; certains pensaient qu'il était préférable que le Foyer de vie soit au rez-de-chaussée de la Charmille ;
 - D'autres estimaient qu'il était plus cohérent qu'il soit à l'étage car la luminosité en journée est bien meilleure...

Les équipes se sont énormément investies dans la réflexion, nous apportant énormément d'arguments très intéressants. Bien – entendu, il était clair pour tout le monde que toutes les options n'allaient pas pouvoir être choisies puisque différentes. Mais le but du jeu était que chacun, tout au long de ces séances de travail, s'approprie cette idée de changement et en soit acteur.

Il a également été proposé à tous d'évoquer individuellement dans quel type de structure ils souhaitaient désormais s'investir : foyer d'hébergement, foyer de vie-MAPHA, habitat inclusif, SAVS, EMA-PADH et même ETAP APPART, puisqu'en fin d'année 2022, il a été décidé que ce service allait faire partie d'un même périmètre de direction.

Cette nouvelle donne a donc permis l'élargissement des choix de structures pour les salariés, permettant à certains d'entre eux de découvrir en 2023 une nouvelle forme d'accompagnement. Les professionnels ont posé des souhaits, qui ont presque tous été acceptés car cohérents. Cela a grandement facilité l'adhésion au projet de changement, finalement presque attendu avec impatience car remotivant pour bon nombre de personnes.

L'année 2023 promettait donc d'être riche de changements pour bon nombre d'établissements et services, toujours dans le but de rechercher des solutions modulables et adaptées aux nouveaux besoins des personnes accompagnées, ainsi qu'aux enjeux sociétaux.

Ce projet, proposé à l'ARS et au Conseil Départemental a été accepté, pour une mise en place en juillet 2023.

Dans le rapport d'activité 2023 du Foyer la Charmille, la présentation des trois entités du Foyer (Foyer d'hébergement, Foyer de vie/MAPHA et EMA-PADH), pour un certain nombre d'items, sera conjointe, car l'année 2023 est une année charnière dans la transformation de l'offre au regard de cette « opération – tiroirs » qui n'a évidemment pas pu se finaliser en quelques mois.

A partir de 2024, des sous-parties bien distinctes de chaque service pourront être rédigées dans le cadre du rapport d'activité du Foyer la Charmille.

- **PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

Le Foyer la Charmille est un établissement destiné à accompagner 60 adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle et/ou troubles psychiques) afin de leur permettre de réaliser leur projet de vie.

Le Foyer est constitué de 4 unités de vie, présentant chacune des espaces collectifs nécessaires à la socialisation ainsi et des studios individuels, permettant à chacun de bénéficier d'un espace plus privatif.

Le Foyer la Charmille propose trois types d'accompagnements :

- **28 places de Foyer d'hébergement pour personne en situation de travail (ESAT, CAVT, CITL, Milieu adapté...)**
- **32 places Foyer de Vie de type MAPHA pour personnes retraitées, à temps partiel ou ne pouvant plus continuer à exercer un emploi.**
- **Et de plus 30 places à l'EMA-PADH : Equipe Mobile d'Accompagnement pour les Personnes Agées Dépendantes Handicapées**

• **ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT**

Le projet d'établissement est formalisé et les grandes lignes directrices en sont les suivantes :

Selon le degré d'autonomie de la personne, le Foyer propose des solutions d'hébergement diversifiées. Chaque personne peut ainsi trouver un mode d'hébergement et de vie adapté à ses capacités.

Les Foyers constituent des lieux de vie, d'épanouissement et de socialisation. Le personnel d'encadrement mène des actions éducatives au niveau de la vie quotidienne mais également des activités culturelles et de loisirs.

Les personnes accompagnées au Foyer étant internes, l'accompagnement éducatif concerne tous les actes de la vie (gestion des ressources – soins – gestion du linge – activités - loisirs – vacances – liens sociaux – autonomisation...). Toutes bénéficient des services de la cuisine centrale et de la blanchisserie, mais certaines d'entre elles assurent elles – mêmes une partie de l'entretien de leur linge dans la « petite laverie » et sont en demande de préparer des repas en autonomie.

Les adhérents au nouveau dispositif EMA-PADH ne résident pas au Foyer mais en EHPAD, avec un accompagnement éducatif adapté à leurs besoins, assuré par deux professionnelles, détachées du Foyer.

Le but pour tous est de vivre le plus normalement possible. Le travail éducatif consiste essentiellement à motiver, soutenir, maintenir constamment les acquis et parfois poser un cadre permettant à chacun de faire respecter ses droits mais aussi d'assurer ses devoirs.

A noter que le projet d'établissement sera retravaillé dans les mois à venir au vu de la transformation de l'établissement.

C.C.N. appliquée ou accord d'entreprise : CCN du 15 mars 1966.

- **POPULATION(S) ET ACTIVITES**

- **Foyer d'hébergement :**

Peut être bénéficiaire du Foyer d'hébergement, toute personne de plus de 20 ans, déficiente intellectuelle ou souffrant de troubles psychiques, orientée vers le travail en ESAT, vers un CITL ou vers un CAVT par la M.D.P.H.

Depuis de longues années, le profil des personnes accompagnées en FH est double :

- **Ceux en demande d'une vie en milieu diffus :**

Depuis quelques années, la demande de place en foyer d'hébergement pour les jeunes travailleurs ESAT n'a cessé de diminuer, même s'il y a eu une petite recrudescence de demandes en 2023.

Globalement, il apparaît très clairement que le désir, pour un grand nombre de travailleurs ESAT, est de pouvoir être accompagnés au quotidien par une équipe éducative, tout en vivant dans un studio individuel en milieu diffus.

Cela implique donc un besoin de création de structures intermédiaires, de type SAVS ou habitat inclusif, avec studios en milieu diffus. Pour autant, le passage pendant quelques années en Foyer d'hébergement nous semble bien souvent nécessaire. En effet, les jeunes adultes, avec leurs projets de vie « normalisée », ont plus besoin qu'ils ne le pensent d'apprendre un minimum de règles de vie en société, d'apprendre à différer leurs exigences, à gérer leurs frustrations, à trouver un rythme équilibré entre vie professionnelle et vie personnelle.

C'est pourquoi dès leur arrivée au Foyer, il leur est expliqué que le fait d'intégrer la structure ne sera sans doute qu'un passage, qu'un temps d'apprentissage pour ensuite accéder à autre chose. Ils ont besoin de cette perspective pour ensuite accepter tranquillement de mûrir un peu.

L'expérience nous montre que nous devons faire attention au fait que certains d'entre eux, pourtant désireux à leur arrivée de vivre en milieu ordinaire, ont avec le temps pris leurs marques au Foyer, se sont stabilisés psychiquement, et sont de moins en moins désireux de se projeter dans des projets inclusifs, ayant trouvé au Foyer à la fois un espace de grande liberté et aussi un accompagnement adapté, voire même trop confortable. Beaucoup d'entre eux présentent de vraies capacités pour envisager une vie plus autonome en milieu diffus ; mais ils finissent par résister à l'envie de partir, ayant bien compris qu'ils bénéficient de tous les avantages logistiques au Foyer, et tout autant de liberté que s'ils vivaient en milieu ordinaire.

Il nous faut donc maintenant accompagner ces personnes à oser de nouveau envisager d'autres projets. Les studios des appartements – tremplins, gérés par le SAVS la Hêtraie, constituent un formidable outil, permettant à des personnes du Foyer de faire des stages de plusieurs semaines, afin que l'équipe puisse évaluer leur capacité à vivre de façon plus autonome et leur aptitude à savoir demander de l'aide si besoin. Ces périodes de

stage permettent aux personnes concernées de savoir si ce projet de vivre seul en studio correspond réellement à leur souhait et si la solitude ne les met pas en difficulté.

Ce temps d'apprentissage au Foyer, à la fois, de l'exercice de ses droits, de ses devoirs et de la citoyenneté entre clairement dans le cadre d'un travail d'autonomisation, voire d'inclusion sociale.

- **Ceux pour qui l'offre d'accompagnement du Foyer correspond à leurs attentes et à leurs besoins :**

Pour ces derniers, qui ne peuvent ou ne souhaitent pas vivre seul en studio ou en appartement, l'accompagnement en Foyer d'hébergement correspond totalement à leurs besoins. Ils ont en effet besoin d'une présence éducative constante, même si parfois légère, de jour comme de nuit. Et même si certains d'entre eux entretiennent leur espace privatif et réalisent parfois des autonomies repas, prendre en charge tout au long de l'année la logistique inhérente à la gestion individuelle d'un logement serait trop lourde à porter et les mettrait en grande difficulté.

C'est pourquoi il est indispensable que ce type de structure persiste, car l'inclusif ne correspond pas à tout type de profil. Pour autant, réfléchir à ce type d'accompagnement, mais dans le cadre d'un habitat inclusif spécifique, pourrait être une bonne alternative, permettant à certains d'entre eux de résider en cœur de cité, tout en bénéficiant de la sécurité et de la logistique d'un petit foyer.

➤ **MAPHA (Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées) :**

Peut être bénéficiaire du Foyer de Vie de type MAPHA, toute personne déficiente intellectuelle, avec ou sans troubles psychiques associés, de plus de 50 ans, avec une orientation en Foyer de Vie de type MAPHA par la M.D.P.H.

Les personnes accompagnées à la retraite ou en pré-retraite peuvent, en fonction de leurs souhaits et de leurs possibilités, continuer à se consacrer à leurs activités personnelles (courses, sorties, rencontres et activités extérieures, entretien de leur linge, parfois autonomies-repas...) ou profiter d'activités et de sorties proposées et organisées par l'équipe éducative de la MAPHA.

La MAPHA Charmille est actuellement composée essentiellement de personnes qui résidaient déjà au Foyer, mais désormais devenues « jeunes retraités » et encore valides, désireuses de rester vivre dans leur studio et de garder le même environnement social, la même équipe éducative et leur complète autonomie. Ne pas quitter son logement au moment de la retraite permet d'éviter une rupture trop brusque dans les projets de vie.

Au bénéfice de certains départs de jeunes en milieu diffus, ou de plus âgés vers un EHPAD, des places ont été libérées et au fur et à mesure de l'année, quelques personnes résidant au foyer de vie La Saulaie ont intégré les studios disponibles de la MAPHA Charmille.

Les personnes accompagnées au sein de la MAPHA au 31/12/2023 sont désormais au nombre de 19, toutes à la retraite ; à noter que 3 personnes avec une orientation FH proches de la retraite travaillent à temps très partiel en ESAT et sont dans les faits intégrées aux activités de la MAPHA. Pour le moment, toutes ces personnes présentent encore une assez bonne autonomie pour exécuter les gestes de la vie quotidienne, malgré des

soucis de santé qui s'accroissent avec le temps. Il va être nécessaire de penser assez rapidement à la suite de l'accompagnement, lorsque l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne va décliner.

Cette présentation permet ainsi de montrer de façon significative combien les projets individuels et les attentes de chacun se différencient et nécessitent un accompagnement « à la carte ». Cela implique de fait de repenser régulièrement les missions et l'organisation de la structure et également d'envisager d'autres dispositifs d'accompagnement, pour certains plus inclusifs, pour d'autres permettant un accompagnement plus renforcé.

Au Foyer la Charmille le principe est toujours le même : il consiste à adapter la structure à l'évolution des besoins des personnes accompagnées.

➤ **EMA-PADH : Equipe Mobile d'Accompagnement – Personnes Agées Dépendantes Handicapées**

L'EMA-PADH est un dispositif expérimental de 30 places dont l'objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap vieillissantes une intégration réussie au sein d'un EHPAD partenaire partageant les valeurs d'HEVEA et disposant de places d'aide sociale. Ce dispositif s'adresse à des personnes accueillies en établissement médico-social médicalisé ou non (EAM / EANM), accompagnées à leur domicile par un service médicalisé ou non (SAMSAH / SAVS) ou à des personnes vieillissantes ayant une reconnaissance MDPH, vivant en famille ou à leur domicile sans accompagnement.

L'accompagnement par le dispositif EMA-PADH ne nécessite pas d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDPAH).

L'admission peut être prononcée si la dépendance et le besoin en médicalisation ne sont plus compatibles avec l'accompagnement par l'établissement ou le service à domicile ou le maintien à domicile, avec un risque pour la sécurité de la personne et si la personne et ses proches sont d'accord pour un accompagnement en EHPAD par le dispositif.

L'accompagnement par l'EMA-PADH se décompose en 3 phases :

« Journées rencontre et ateliers partagés inclusifs » : cette étape permet à la personne de faire connaissance avec l'EHPAD, les résidents et les professionnels. Elle se met en place bien en amont de l'éventuelle admission, grâce à l'organisation de demi-journées en immersion à l'EHPAD accompagné par un professionnel de l'EMA-PADH. La famille est invitée à y participer ponctuellement.

« Court séjour » : Si le bilan de la phase précédente est positif, un séjour en immersion jour et nuit peut être mis en place. Le retour au sein de l'établissement ou au domicile est garanti, cette phase étant une période de découverte à l'issue de laquelle un bilan est réalisé. Pendant cette période, l'équipe de l'EMA-PADH poursuit son accompagnement sur le versant de la vie sociale (visites, activités, sorties régulières) et assure le lien entre les proches, l'établissement d'origine et la personne concernée.

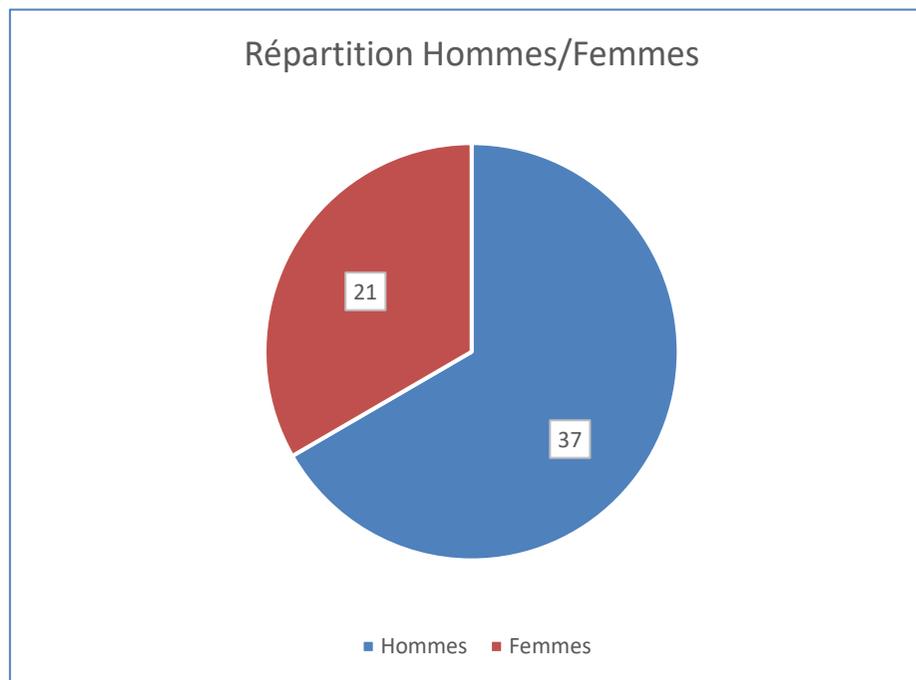
« Accueil en résidence » : Enfin, une installation définitive à l'EHPAD peut être décidée si toutes les parties sont d'accord. L'EMA-PADH poursuit alors son accompagnement autour de la participation sociale, autant de temps que la personne le souhaitera.

L'EMA-PADH est un dispositif financé par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

I – Le Foyer la Charmille : Foyer d'hébergement et Foyer de vie/MAPHA

Répartition par sexe au 31/12/ 2023³ (hors EMA-PADH):

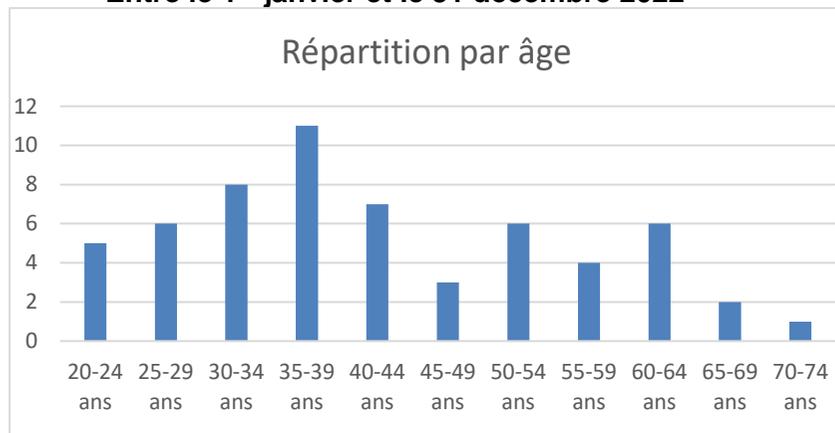
Hommes	Femmes
37	21



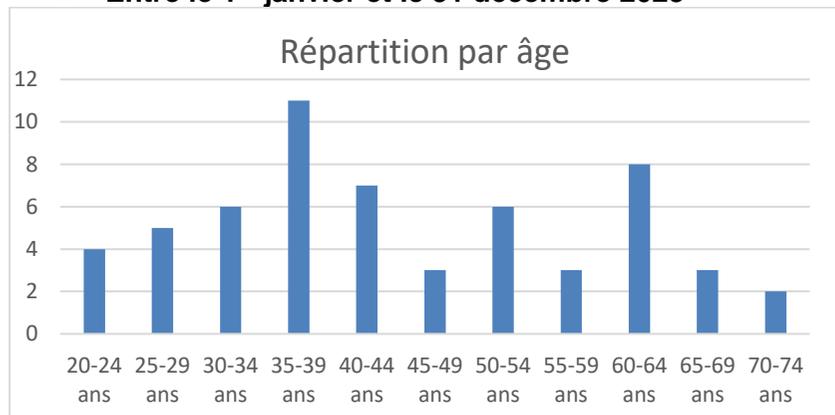
³ Il convient de noter que ne sont comptabilisés au 31/12/2023 que 58 personnes, 1 place ayant été conservée pour une personne encore en stage d'immersion en EHPAD et l'autre place devait être occupée dès les premiers jours de janvier 2024 par une personne arrivant de la Saulaie

Répartition par âge⁴ :

- **Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022**



- **Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023**



En 2023, 37 hommes étaient âgés de 24 à 72 ans et 21 femmes étaient âgées de 23 à 70 ans.

L'âge moyen des personnes accompagnées au Foyer en 2023 est de 47.5 ans, la plus jeune ayant 23 ans et la plus âgée 72 ans.

Ce tableau montre clairement un vieillissement de la population accompagnée.

⁴ Il convient de noter que ne sont comptabilisés au 31/12/2023 que 58 personnes, 1 place ayant été conservée pour une personne encore en stage d'immersion en EHPAD et l'autre place devait être occupée dès les premiers jours de janvier 2024 par une personne arrivant de la Saulaie

Situation professionnelle des personnes accompagnées :

- 41 personnes travaillent dans un ESAT, dont 6 dans d'autres ESAT que celui de la Hêtraie.
- 2 personnes travaillent dans une entreprise adaptée.
Pour 7 personnes, des aménagements horaires ont été mis en place en raison de leur fatigabilité ou de leur passage en mi – temps en prévision de la retraite. Ces personnes sont donc présentes au Foyer par demi – journées.
- 15 sont désormais retraitées.

Protection Juridique :

- 55 usagers bénéficient d'une mesure de protection juridique (famille ou organisme tutélaire).
- 3 n'ont aucune protection juridique.

Organigramme (postes accordés) :

- 1 directrice (0,70 ETP) – 2 cheffes de service (1,5 ETP)
- 4 éducateurs spécialisés, 18 AMP, 1 moniteur éducateur, 4 veilleurs de nuit
- 1 assistante de direction/secrétaire (1 ETP) – 1 comptable partagé et rattaché au siège
- 1 ouvrier d'entretien (0,80 ETP)
- 1 psychologue (0,60 ETP) – 0,50 infirmiers (0,50 ETP)
- 3 personnes dédiées à l'entretien des locaux (3 ETP)

Stagiaires :

- A partir de janvier 2023 :
 - Un stagiaire Psychologue a effectué un stage de plusieurs mois pour participer aux entretiens individuels et au travail pluridisciplinaire et interinstitutionnel.
 - Une stagiaire en formation d'Accompagnant Educatif et Social pour accompagner au quotidien des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique et pour participer aux activités éducatives.
 - Deux stagiaires en classe de Terminale Bac Pro ont effectué un stage de 15 jours dans le cadre de leur formation Accompagnement Soins et Services à la Personne.
 - Une stagiaire en formation d'éducatrice spécialisée durant un an pour accompagner au quotidien des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique et pour participer aux activités éducatives.

Interventions accompagnées :

- Accompagnement à la gestion du quotidien
- Santé, hygiène
- Soutien relationnel
- Démarches auprès des organismes (tutelle – banque – mairie...)
- Dorénavant important travail administratif lié à l'élaboration des dossiers de protection juridique, ouverture des comptes bancaires, gestion de conflits familiaux, soucis avec les autorités de l'état, gestion de la parentalité hors du foyer (lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance, avec la Protection Maternelle et Infantile...).
- Rendez – vous médicaux
- Gestion du temps libre (loisirs – vacances)
- Activités intégrées au milieu local : clubs de sport, bibliothèque, cinéma, fêtes locales...
- Activités spécifiques : cours de théâtre, piscine, fête de la Charmille....

Conseil de Vie Sociale :

Election en décembre 2023 des représentants du CVS La Charmille :

- 5 usagers du SAVS ont été élus afin de représenter les usagers.
- 1 personne représente le Conseil d'Administration HEVEA
- 1 personne représente les familles
- 1 personne représente les mandataires judiciaires
- 1 personne représente les salariés
- 1 personne représente la mairie de Jouy Le Moutier.
- La réunion se tient en présence de la Directrice ainsi qu'une Cheffe de Service

Le Président du CVS est une personne accompagnée.

Le secrétariat est assuré conjointement par un adhérent ainsi que par le représentant des salariés du service.

Chaque année, trois CVS sont organisés au minimum par an. Très exceptionnellement, au regard des projets de transformation de l'offre en 2023 au sein du Foyer, un seul CVS a été organisé. En revanche, plusieurs réunions de groupe de parole ont été mises en place avec l'entière participation des personnes accompagnées, des équipes éducatives et de la direction, afin de permettre à tous de réfléchir aux nouveaux besoins et à de nouveaux projets, dans le but d'élargir les propositions de formes d'accompagnement.

Evoquer ces nouvelles perspectives qui allaient impacter l'ensemble de la structure, avec uniquement quelques représentants des personnes accompagnées et des professionnels, n'allait pas permettre à tous de s'exprimer et de se projeter. Il était indispensable de permettre la participation de tous à ces espaces d'échanges et de réflexion.

Bien-entendu, les familles, proches et mandataires (tuteurs/curateurs), ont pu participer à l'évolution de la structure, par le biais de leur présence lors des projets personnalisés de chacune des personnes accompagnées.

Communication :

- Participation à la rédaction d'articles pour la « feuille » d'HEVEA et à l'élaboration du site internet de l'Association HEVEA.

Activités – Sorties – Transferts :

Au Foyer, les activités et sorties sont nombreuses :

Transferts :

- Plusieurs séjours dès l'arrivée des beaux jours en bord de mer (Normandie).
- Des transferts par petits groupes : à la mer des sables et à Amiens pour le marché de Noël
- Un transfert spécifique aux personnes de la MAPHA en Charente-Maritime

Concerts, spectacles et autres :

- Matches de Handball
- Concerts divers

Visites :

- Journées en bord de mer
- Journées du Patrimoine (Val d'Oise et Paris)
- Bateaux mouches à Paris
- Fête de la musique
- Divers musées
- Nouvel An chinois
- Serre aux papillons
- Zoo Le refuge
- Expositions dans les environs
- Soirées au centre culturel de Jouy le Moutier

- Sorties à la base de loisirs de Neuville
- Fête des loges
- Théâtre

Groupe « Théâtre » :

Répétition toutes les semaines au théâtre de la Hêtraie avec représentation.

Cette activité est animée depuis des années par une intervenante extérieure et concerne quelques résidents.

Atelier « Arts Plastiques » :

Mise en place début 2023 d'un atelier « dessin et peinture », animé par une intervenante extérieure, artiste peintre.

10 résidents participent à ces ateliers, répartis en deux groupes de 5 personnes, articulés durant soirée par semaine.

Atelier « Modern'jazz » :

Mis en place courant 2016, cet atelier est animé par une intervenante extérieure et se déroule au gymnase près de la MAPHA la Saulaie tous les jeudis après le travail. Cette activité concerne une dizaine de résidents.

Atelier « Zumba » :

Mis en place courant 2023, cet atelier est animé par une intervenante extérieure et se déroule dans la salle polyvalente de la Charmille un samedi sur deux. Cette activité concerne une quinzaine de résidents.

Atelier « Gym douce » :

Mis en place courant 2023, cet atelier est animé par une intervenante extérieure et se déroule dans la salle polyvalente de la Charmille tous les vendredis matin. Cette activité concerne une quinzaine de résidents.

Atelier « musico-thérapie » :

Cet atelier est animé par un intervenant extérieur et se déroule au théâtre de la Hêtraie tous les mardis après-midi. Cette activité concerne quelques résidents.

Atelier « ferme » :

Mis en place début 2023, cet atelier se déroule à la ferme de Pontoise deux fois par mois. Cette activité concerne dix résidents.

Sports :

Randonnées, vélos, foot, tennis de table, pétanque, patinoire, piscine.

Activité « Marche » avec deux groupes de niveaux différents et présentant des besoins différents : pour certains, il s'agit simplement d'une activité – plaisir, permettant en autres d'évacuer le stress ; pour d'autres, il s'agit d'une activité de sensibilisation à la nécessité d'avoir une activité physique (souci de surpoids important, de diabète...). Bien sûr, cette activité est volontaire et se déroule dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Divers :

- Bowling, pique-nique, barbecue, projection de films dans la salle polyvalente, restaurant, activités et repas à thème (carnaval, galette des rois, Halloween). Toutes ces activités nécessitent un aménagement des horaires pour les personnels éducatifs.
- Brocante, Cinéma, Fête de la musique, feu d'artifice. Activités manuelles, jeux de société, jeux vidéo...

Vie de l'établissement en 2023 :

- **Entrée dans l'établissement.**

Nom	Date de naissance	Unité	Date d'entrée	Motif d'entrée
A.H.	12/04/1953	R5	23/03/2023	Passage de la MAPHA LA SAULAIE à la MAPHA La Charmille.
B.S.	26/04/1968	R5	18/10/2023	Passage de la MAPHA LA SAULAIE à la MAPHA La Charmille.
C.D.	21/04/1966	R5	31/03/2023	Passage de la MAPHA LA SAULAIE à la MAPHA La Charmille.
F.L.	19/12/1956	R3	10/03/2023	Passage de la MAPHA LA SAULAIE à la MAPHA La Charmille.
G.P.	15/12/1962	R5	21/06/2023	Passage de la MAPHA LA SAULAIE à la MAPHA La Charmille.
H.D.	12/05/1961	R5	06/04/2023	Passage de la MAPHA LA SAULAIE à la MAPHA La Charmille.

- **Sortie de l'établissement en 2023**

Nom	Date de naissance	Unité	Date d'entrée	Date de sortie	Motif de sortie
F. B	11/09/1989	R1	29/09/2008	06/12/2023	Intégration des appartements-tremplins du SAVS la Hêtraie
J. F	23/12/1965	R5	03/09/2012	08/05/2023	Intégration de l'EAM l'Oliveiaie
A. G	24/12/1994	R5	03/07/2016	09/03/2023	Intégration d'un appartement suivi par le SAVS ETAP 'Appart
B. K	05/08/1990	R1	28/08/2011	09/03/2023	Intégration d'un appartement suivi par le SAVS Etap 'Appart
N.M	20/08/1973	R2	02/05/2019	09/03/2023	Intégration d'un appartement suivi par le SAVS Etap' appart
M- A P	24/08/1998	R1	21/09/2019	12/07/2023	Intégration d'un service appartement
N. R	13/05/1971	R5	01/06/2021	27/12/2023	Intégration des appartements-tremplins du SAVS la Hêtraie
P. P	19/12/1960	R3	17/01/1983	13/11/2023	Intégration d'un EPHAD, avec accompagnement, par de dispositif EMA-PADH
D.R	08/10/1957	R3	14/02/1977	31/12/2023	Intégration d'un EPHAD, avec accompagnement, par de dispositif EMA-PADH

- **Stages ou accueils temporaires exceptionnels**

Nom	Date d'entrée	Date de sortie	Provenance
C.D.	08/12/2023	14/12/2023	Foyer hébergement
R.G.	08/12/2023	10/12/2023	Foyer La Saulaie
L.L.	08/12/2023	10/12/2023	Foyer La Saulaie
M.D.	26/07/2023	27/08/2023	Famille d'accueil
W.B.	08/09/2023	22/09/2023	Famille
A.A.	04/06/2023	16/06/2023	MECS

Lors de chaque départ vers d'autres projets de vie, nous n'avons pas immédiatement procédé à une admission

Des personnes vieillissantes ont donc eu la possibilité d'effectuer un stage dans un studio de la Charmille pour découvrir la MAPHA avant d'intégrer l'établissement définitivement.

D'autres personnes, plus jeunes ont eu l'opportunité de réaliser des stages couplés ESAT/Foyer pour une durée de trois semaines à un mois.

Ensuite bien-sûr, nous avons intégré de nouvelles personnes, afin de ne jamais laisser de studio non occupé.

- **Temps de réunions formelles :**

- Tous les lundis, de 10h30 à 12h30 ou de 14h à 16h : réunion d'équipe dans chacune des unités de vie. Il s'agit d'espaces de travail indispensables pour une bonne cohésion dans le travail d'équipe.

Y sont évoqués tous les sujets liés à l'organisation de l'unité, les congés des usagers, les départs en vacances, les activités, les évènements qui ont pu avoir lieu ou qui sont en préparation, les activités proposées, les soucis rencontrés avec certains usagers.... On y prépare également les synthèses, en lien avec le pôle médical et paramédical, qui aboutissent à la rédaction du projet personnalisé, après rencontre avec l'utilisateur et/ou sa famille et représentant légal.

- Tous les jeudis matin : réunion de direction.

- 3 ou 4 fois dans l'année, réunion générale, afin d'évoquer des sujets transversaux

Chaque réunion donne lieu à un compte – rendu envoyé aux cheffes de service, copie à la directrice.

- **Projets personnalisés** :

Afin d'être toujours au plus près des demandes et besoins de chacune des personnes accompagnées, l'équipe continue le suivi des projets personnalisés, les bilans et synthèses

Y sont présents : la personne accueillie, son représentant légal, parfois un membre de sa famille son tuteur ou curateur, un éducateur, la cheffe de service concernée et la directrice.

Lors de cette réunion, la personne accueillie est une fois de plus invitée à exprimer ses souhaits, précédemment recueillis par l'équipe éducative, puis la cheffe de service expose le projet individuel élaboré en équipe pluridisciplinaire puis avec la personne, quelques temps avant la réunion de bilan.

- **Formation** :

- En 2023, les professionnels du Foyer ont pu participer aux formations intra-HEVEA :

- Colloque sur l'autodétermination
- Equipier première intervention
- Pouvoir d'agir
- Système de sécurité incendie
- Evolution des établissements médico-sociaux

- Une salariée a continué une VAE d'éducatrice spécialisée.

- Enfin, en 2023 les séances d'analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service ont été maintenues et développées, au regard des perspectives de transformation de l'offre à venir, mais également des appréhensions liées aux mouvements et à la nouvelle composition de l'équipe, suite aux nombreux départs et arrivées de professionnels.

- **Entrées / Sorties du personnel :**

La transformation de l'offre de service de l'association HEVEA a généré un grand nombre de mouvements du personnel éducatif de la Charmille. Un long travail préparatoire est amorcé dès 2022 pour recueillir les choix de chaque membre des équipes.

Les mouvements en interne :

- ✓ 2 professionnels ont rejoint la MAPHA
- ✓ 5 professionnels ont rejoint le FH
- ✓ 4 professionnels ont rejoint le SAVS Etap' Appart
- ✓ 1 professionnelle ont rejoint le SAVS Le HETRAIE

Les arrivées :

- ✓ 2 assistantes de direction
- ✓ 1 cheffe de service
- ✓ 7 professionnelles sur la MAPHA

Les départs :

- ✓ 1 assistante de direction vers un autre établissement de l'association HEVEA

Poursuite de la formation en contrat d'apprentissage de C.L.G. (formation ES), de K.R. (formation AES) et de M.C. (formation aide à la personne).

Au-delà de la vie du Foyer, des grands chantiers ont été mis en route, au sein d'HEVEA :

- Dossier informatisé de l'utilisateur : depuis des années, il était prévu qu'HEVEA se dote d'un dossier informatisé de l'utilisateur. Après la rédaction d'un cahier des charges quant aux besoins et attendus, un choix de logiciel a été fait au sein de l'Association, et toute une logistique s'est mise en place afin de structurer la formation à cet outil, en impliquant un large panel de professionnels d'HEVEA, inter – métiers et inter – établissements. Tout au long de l'année 2022 et 2023, tous les professionnels éducatifs ont été formés à l'utilisation du logiciel IMAGO et l'utilisent désormais systématiquement.

Le suivi médical des personnes accueillies fait partie intégrante de l'accompagnement proposé par l'établissement, bien que la structure ne soit pas médicalisée.

En 2023, 856 rendez-vous médicaux avec accompagnement éducatif ou infirmier ont été réalisés, pour un total de 858h de travail. Cela correspond à un mi-temps qui serait entièrement dédié uniquement aux accompagnements médicaux.

A ce temps utilisé pour les accompagnements médicaux se rajoutent :

- La mise à jour régulière des ordonnances
- Les commandes de médicaments auprès de la pharmacie qui les prépare
- La vérification hebdomadaire des piluliers reçus
- La gestion et la préparation des rendez-vous médicaux
- Le maintien et la création de liens avec les partenaires du soin
- La coordination sur le plan sanitaire avec les équipes de la Charmille
- Les soins au quotidien
- L'implémentation dans le logiciel imago des informations médicales
- La mise à jour des fiches d'urgence

Cette liste est loin d'être exhaustive.

De façon générale, l'accompagnement médical dans un Foyer d'Hébergement et dans un Foyer de vie de type MAPHA, tous deux non – médicalisés, est extrêmement lourd. Au-delà de la déficience et des troubles psychiques, s'ajoutent pour bon nombre de personnes accompagnées des soucis cardiaques, neurologiques sévères, de l'épilepsie, du diabète, des soucis oculaires, auditifs, digestifs ainsi que de nombreuses maladies rares et dégénératives. Au suivi de ces problèmes de fond s'associent bien évidemment les suivis préventifs (dentaires, gynécologiques...) ainsi que tous les accompagnements pour les états fébriles classiques (grippe, angine, gastro...). Tout cela entraîne un suivi indispensable et très lourd, qui est essentiellement assuré par les équipes éducatives, supervisées sur ce sujet par l'infirmier à mi-temps.

En 2023, notre infirmier a une nouvelle fois accepté de travailler plus qu'à mi-temps, en faisant de nombreuses heures supplémentaires, car les actes médicaux prennent de plus en plus de place.

Dans le cadre de la transformation de l'offre, depuis 2023, une AMP de la Charmille, qui va entrer en formation d'infirmière, a été affectée auprès de l'infirmier à mi-temps, pour l'accompagner dans la prise en charge médicale des résidents. Elle coordonne les rendez-vous médicaux, la commande et la réception des médicaments, la gestion des soins du quotidien et assure des accompagnements médicaux plus sensibles (spécialistes, rendez-vous dans les grands hôpitaux parisiens...).

Ce qui s'est passé en 2023, dans le cadre de la transformation de l'offre :

Comme évoqué précédemment, l'année 2023 a été riche de changements.

- Départs et entrées au Foyer

Départs du Foyer :

- ✓ 3 personnes, préparées depuis des années à vivre en milieu diffus, ont intégré le SAVS ETAP APPART. Ces départs se sont faits au fur et à mesure des acquisitions d'appartements sur le secteur de Cergy.
- ✓ 1 personne a intégré un service appartement dans le département des Yvelines
- ✓ 2 personnes ont intégré les appartements-tremplins du SAVS la Hêtraie
- ✓ 1 personne a intégré l'EAM l'Olivaie, l'évolution de sa situation nécessitant un accompagnement médical renforcé.
- ✓ 2 personnes ont intégré définitivement un EHPAD ; une autre était encore en phase d'immersion en EHPAD au 31/12/2023, tout en gardant sa place au Foyer.

Entrées au Foyer :

Lors de chaque départ, des admissions ont été programmées. Ce sont essentiellement des personnes accompagnées par le Foyer de Vie la Saulaie, de plus de 50 ans.

Au total, 6 personnes ont intégré la MAPHA.

Il est important de souligner que chacune des entrées s'est faite avec le consentement des personnes concernées, après des visites, des rencontres et des goûters pris au sein de la MAPHA Charmille. Une période d'immersion a été proposée pour certaines d'entre elles, afin d'y découvrir les habitudes de vie à la Charmille, qu'elles se rassurent et confirment leur désir d'intégrer un nouvel établissement. Les familles et proches ont évidemment participé à tous les processus de changement.

Ces départs et entrées se sont faits au fur et à mesure du temps, il y a au moins une semaine de battement entre le départ d'une personne et l'arrivée d'une autre. Cette organisation, a permis de remettre à neuf les studios, ainsi, chaque nouveau résident a pu choisir la couleur de son futur logement. Parfois, cela a pris plus de temps, car il fallait se coordonner avec l'établissement la Saulaie. Dans ce cas, nous avons profité des périodes un peu plus longues de battements pour proposer les studios à des jeunes, qui devaient effectuer des stages courts à l'ESAT la Hêtraie et qui cherchaient un logement pour cette période. Cela a permis à ces jeunes de faire leurs stages dans de bonnes conditions ; cela a évité aussi des pénalités financières pour la Charmille si nous avions laissé des studios inoccupés plus d'un mois. C'est pourquoi nous avons pu accompagner 6 jeunes en stage ou en accueil temporaire en 2023.

Fin décembre 2023, les résidences MAPHA n'étaient pas complètes. Un studio était conservé dans le cadre du projet EMA-PADH et de la période d'immersion de la résidente qui prendra fin en février. Pour autant, une jeune femme a fait un stage de plusieurs semaines dans ce studio. Un autre studio venait d'être libéré par une personne partie vivre en EHPAD. Ces deux places vacantes seront occupées par deux personnes accompagnées par la Saulaie dès que les fêtes de fin d'année seront passées. Elles ont en effet effectué début décembre un stage à la MAPHA Charmille qui s'est très bien déroulé et qui les a décidés à venir s'y installer dans la première quinzaine de janvier 2024.

- Mouvements internes des personnes résidant au Foyer et des professionnels

Mouvements internes des résidents du Foyer :

Parallèlement à ces départs et entrées, de très nombreux mouvements ont eu lieu intra-Charmille. En effet, suite aux réunions de travail participatives de 2022, il a finalement été décidé de positionner les unités FH au rez-de-chaussée du Foyer, et la MAPHA à l'étage.

Mais jusqu'alors, de très nombreux travailleurs ESAT du FH résidaient à l'étage.

Au fur et à mesure des départs, nous avons également procédé aux passages d'un très grand nombre de résidents du rez- de- chaussée vers l'étage, et inversement, tout en faisant simultanément rafraichir les studios, afin qu'à chaque déménagement, les personnes intègrent un studio remis à neuf.

Toute cette opération-tiroirs s'est déroulée tout au long de l'année 2023.

Ce n'est pas moins d'une trentaine de déménagements/réfections de studios intra-Charmille qui ont été organisés, soit la moitié des places qui ont été en mouvement.

Cela a nécessité une très grande organisation, avec un rétroplanning souple mais serré, et une très importante coordination entre les différents services, les autres établissements, les partenaires et le service entretien. Il est à noter que des équipes de l'ESAT et du CAVT nous ont apporté un soutien logistique notoire en matière d'aide aux déménagements de quelques-unes des personnes parties vivre en milieu diffus ou en EHPAD.

Mouvements des professionnels :

Comme expliqué précédemment, les nombreuses réunions de réflexion participative de 2022 ont permis aux professionnels éducatifs de la Charmille de prendre connaissance de la transformation de l'offre, d'apporter des idées d'organisation, ce qui a permis à tous de se projeter dans les nouveaux projets, afin de mieux les accompagner en 2023.

Ils ont ainsi pu évoquer leurs souhaits de travailler au Foyer d'hébergement, au Foyer de Vie/MAPHA, à l'EMA-PADH, dans un des deux SAVS ou dans le dispositif d'habitat inclusif.

Il est à noter que si ces changements ont remobilisé bon nombre de professionnels, quelques-uns ont pu évoquer le fait de subir l'évolution du public de la Charmille. Il faut en effet toujours prendre en compte le fait que le changement est souvent anxiogène ; c'est pourquoi, si cette transformation de l'offre était nécessaire, il convient maintenant de limiter un peu à la Charmille les changements éventuels et laisser les équipes reprendre leurs marques.

Quoi qu'il en soit, cette exceptionnelle période de transformation globale s'est passée en douceur, tranquillement, bien plus sereinement qu'on aurait pu l'imaginer. Cette gigantesque opération – tiroirs dans un même établissement et dans un temps aussi court, a été géré de main de maître par les cheffes de service éducatif des établissements et services, à la fois soutenantes et motivantes.

II – L'EMA-PADH : Equipe Mobile d'Accompagnement pour Personnes Agées Dépendantes Handicapées

En 2020, se profilait déjà un questionnement sur le devenir des personnes accompagnées au sein des MAPHA, sachant que ces établissements sont non-médicalisés, et ne le seront pas, ni à court, ni à moyen terme.

C'est pourquoi, au regard de la perte progressive de mobilité, voire d'un vieillissement accentué sur le versant cognitif et neurologique de certains, il est apparu indispensable de trouver des solutions en amont, avant d'être confrontés à des dégradations de situations, nous amenant à ne plus pouvoir garantir la sécurité des personnes que nous accompagnons.

Nous avons donc de nouveau tourné le regard vers les EHPAD. Cependant, sachant que des perspectives de départ vers ce type d'établissement inquiètent considérablement les familles, les personnes accompagnées et les professionnels, nous avons pensé à un dispositif nouveau : créer un service, permettant de faire du lien avec les EHPAD, avant, pendant et après l'admission des personnes, en proposant des activités et sorties par nos professionnels, même lorsque les intéressés auront intégré un EHPAD. Le but est que les personnes continuent à bénéficier d'une vie sociale aussi riche que lorsqu'elles étaient en foyer, tout en bénéficiant des soins apportés par les EHPAD.

Nous avons donc contacté quelques EHPAD du secteur, qui se sont montrés extrêmement intéressés par le projet ; puis nous avons contacté nos financeurs qui ont invité l'association HEVEA à proposer un projet.

En 2022, l'Association HEVEA a beaucoup travaillé ce projet, en lien avec l'un des EHPAD contacté puis a déposé auprès des financeurs le projet « passerelle ».

Le but de ce service est à la fois d'accompagner en douceur les personnes en perte d'autonomie vers un projet d'entrée en EHPAD et d'assurer un accompagnement éducatif et social pendant la période de découverte, puis de stage, et même après l'installation définitive dans l'EHPAD.

Pour cela, il est prévu que deux professionnels éducatifs d'HEVEA soient entièrement dédiés à ce dispositif :

- Travail en amont de l'arrivée de personnes vers certains EHPAD partenaires : rencontres avec les personnes concernées, les proches, les professionnels, afin de mieux connaître les personnes, de créer du lien et de la confiance et de cerner les besoins
- Travail de fond avec ces EHPAD, afin de préparer les arrivées
- Accompagnement ensuite de façon très régulière des personnes vieillissantes lors d'activités dans l'EHPAD, hors EHPAD, au Foyer, leur permettant de continuer à faire leurs courses, à aller chez le coiffeur, au cinéma, au restaurant...

Le but est que les personnes handicapées vieillissantes, en perte d'autonomie, soient accompagnées en EHPAD par des professionnels du grand âge, mais ne perdent pas la qualité de vie sociale qu'elles avaient auparavant.

L'Association HEVEA a reçu en juillet 2023 un agrément afin de pouvoir commencer officiellement ce projet expérimental. Le Conseil Départemental du Val d'Oise et l'ARS 95 sont très en demande de résultats, car la question du vieillissement des personnes handicapées est déjà très prégnante et va s'intensifier au fur et à mesure des années à venir.

En effet, il faut trouver des solutions au vieillissement de la population handicapée âgée, et les pouvoirs publics ne souhaitent plus voir orienter ces personnes vers des EAM ou des MAS, alors que des structures de droit commun de type EHPAD existent ; de plus, maintenir en établissements médico-sociaux des personnes très vieillissantes embolise les places, ce qui empêche les personnes plus jeunes de développer leurs projets de vie de façon satisfaisante. Il est donc logique que les personnes handicapées vieillissantes puissent bénéficier des structures de droit commun.

C'est pourquoi le dispositif que nous proposons va permettre de faciliter le passage du médico-social vers le sanitaire, en garantissant une qualité de vie et d'accompagnement qui devrait rassurer toutes les personnes concernées (personnes accompagnées, proches, professionnels).

A ce jour le projet « passerelle » s'appelle désormais « dispositif EMA-PADH » (Equipe Mobile d'Accompagnement – Personnes Agées Dépendantes Handicapées).

L'année 2023 marque un tournant dans la création de ce dispositif. En attendant l'autorisation officielle du Conseil Départemental, une longue préparation s'est amorcée dès janvier 2023.

Deux types d'actions différentes mais complémentaires ont alors été menées en parallèle.

D'un côté le travail avec les résidents et leur famille/proches a été mis en place. Contrairement à ce que nous pouvions penser lors de la mise en route de ce dispositif, nombre de personnes accompagnées ainsi que leurs familles ont accueilli cette opportunité de changement d'une manière plutôt positive. Les personnes accompagnées étaient conscientes de leurs difficultés au sein de l'établissement non médicalisé tandis que les familles comprenaient parfaitement la nécessité d'un accompagnement différent pour la prise en charge de la dépendance de leur proche. C'est pourquoi, tous les projets personnalisés des futurs potentiels résidents en EHPAD ont été actualisés et décidés avec l'accord des personnes concernées, en présence de leurs proches et parfois du mandataire judiciaire.

En effet, ce projet ne pouvait être pensé qu'avec une pleine et entière adhésion des personnes concernées et également de leurs proches, afin que tout se passe au mieux, sans tension ni exacerbation des craintes. Une seule famille a clairement refusé le projet. Son avis a été respecté.

D'un autre côté, le partenariat avec les EHPAD s'est établi plus lentement.

En 2019, des réunions au sein de l'EHPAD « Le Menhir » de Cergy avaient eu lieu avec une directrice particulièrement enthousiaste à l'idée de cette collaboration. Il en était de même avec d'autres EHPAD du secteur. Les deux années qui ont suivi, avec la période Covid, ont mis entre parenthèses tout projet.

En 2022, des liens ont de nouveau été tissés ; la direction du Menhir ayant changé, le nouveau directeur s'est montré très intéressé, mais pas encore disponible pour engager un partenariat avec HEVEA. Par chance, nous avons tissé des liens très forts avec l'EHPAD Chabrand-Thibault de Corneilles en Parisis, porteur des mêmes valeurs que l'Association HEVEA. Le directeur issu lui-même du domaine du handicap s'est immédiatement impliqué pleinement dans la naissance de ce partenariat. Une communication active s'est établie entre les deux établissements pour comprendre au mieux les besoins de chacun.

Grâce à des échanges réguliers avec les équipes de l'EHPAD, celles du foyer et l'équipe d'EMA-PADH, une confiance s'est installée entre tous. Les deux éducatrices du nouveau dispositif EMA-PADH ont alors eu l'opportunité d'effectuer plusieurs journées en immersion au sein de l'EHPAD Chabrand-Thibault, afin de tisser des liens avec les équipes et de créer une confiance réciproque.

Le principe de base était clair pour tous : pas d'ingérence dans le travail des autres ; les équipes de l'EHPAD s'occupent de la vie quotidienne et des soins ; l'équipe de l'EMA-PAD s'occupe du maintien de la vie sociale, en respectant l'organisation de l'EHPAD.

Il est apparu évident qu'un tel partenariat n'a été possible que grâce à l'implication des équipes de direction, persuadées du bien-fondé de ce projet.

Certains résidents du Foyer se sont montrés particulièrement intéressés par l'idée d'un changement de lieu de vie. Ce sont surtout eux qui ont fait avancer le projet, parvenant à faire comprendre à leurs proches et même aux professionnels du Foyer qu'ils souhaitaient vraiment vivre un nouveau projet ailleurs. Une résidente encore jeune et sans dépendance installée a d'ailleurs entrepris plusieurs actions pour convaincre sa tutrice et ses proches de son désir de changer d'établissement, alors que personne ne l'avait envisagé.

Contrairement à nos interrogations antérieures au démarrage du projet, c'est avec les mandataires que nous avons pu rencontrer quelques difficultés. Les EHPAD souffrant d'une image particulièrement dégradée, des tuteurs ont parfois été réfractaires aux déménagements vers ces établissements. Ils ont cependant accepté les projets, ardemment souhaités par les personnes concernées, qui ont su les convaincre.

Le deuxième semestre 2023 a souligné l'accélération de la mise en place du dispositif EMA-PADH. Grâce à l'agrément du Conseil Départemental/ARS obtenu au cours de l'été 2023, le dispositif EMA-PADH a pu officiellement débiter.

Les résidents des foyers la Charmille et la Saulaie ont pu participer à des après-midis immersives dans l'EHPAD. Des goûters, repas ou encore activités ont été planifiés pour qu'ils découvrent d'une part leur futur lieu de vie et d'autre part pour créer une réelle dynamique de groupe pour les personnes en situation de handicap.

Avec l'appui essentiel du CAVT les premiers déménagements se sont opérés durant le mois de novembre. Une période d'immersion s'est alors engagée pour cinq résidents (3 de la Charmille et 2 de la Saulaie). Ils se sont intégrés pleinement dans le quotidien de l'EHPAD comme n'importe quelle autre personne, leur studio au sein de l'établissement médico-social restant à leur disposition.

Dès les premières semaines tous ont pris conscience des avantages du projet. Ces personnes dépendantes au sein du foyer d'hébergement sont devenues les plus jeunes résidents de l'EHPAD et ont pu gagner en autonomie. Tout en continuant leurs habitudes de vie, comme aller faire des courses ou chez le coiffeur ils disposent d'un accompagnement au quotidien adapté à leur niveau de dépendance. Ceci est possible grâce à l'implantation parfaite de l'EHPAD au cœur du centre-ville de Cormeilles en Paris où tout est accessible à pied. Des activités en dehors de l'EHPAD leur ont été proposées pour continuer à maintenir une vie sociale quasi normale. Les cinq résidents sont allés à diverses brocantes, au marché de Noël d'Amiens ou encore à la piscine. Leur lien avec leurs anciens camarades a été maintenu grâce aux événements communs tels que les anniversaires et les fêtes de fin d'année. Certaines familles et tuteurs se sont déplacés afin de découvrir le nouveau lieu de vie de leur proche ainsi que le personnel qui s'occupe d'eux et ont été particulièrement conquis.

Plusieurs avantages découlent de ce nouvel accompagnement totalement personnalisé. Le premier concerne, avec une certaine évidence, la qualité de la prise en charge grâce au personnel et aux locaux parfaitement adaptés à leur perte d'autonomie. Le deuxième avantage est induit grâce à une double stimulation complémentaire de la part des professionnels de l'EHPAD et des éducatrices de l'EMA-PADH. Cette double stimulation a permis à plusieurs résidents de gagner en autonomie, qu'elle soit physique ou psychique. Le troisième avantage notoire, ne concerne pas tous les résidents accompagnés par le dispositif mais reste non négligeable ; il est lié au rapprochement géographique. En effet, plusieurs personnes ont bénéficié grâce à ce projet d'un rapprochement géographique significatif avec leur famille.

La réussite actuelle de ce projet réside probablement par le fait que les changements se sont effectués dans une grande douceur. L'implication totale de la personne accompagnée est nécessaire mais ce qui l'est sûrement encore plus c'est le respect des choix et du rythme de chacun.

L'expérience globale prouve que le projet est un succès pour les résidents qui ne montrent pas de signe trop important de perte d'autonomie avant le changement d'établissement. En effet, l'entrée en EHPAD, alors que la personne le souhaite, permet d'éviter le phénomène de déracinement rencontré ordinairement pour toute personne très âgée intégrant un EHPAD, qu'elle soit ou pas en situation de handicap.

C'est pourquoi nos premières observations nous amènent à penser qu'il convient sans doute d'éviter d'entrer en EHPAD quand la personne n'est plus vraiment en capacité de décider de son projet de vie.

Il nous faut aussi constater que toutes les personnes vieillissantes, en situation de handicap, ne pourront pas forcément être accompagnées en EHPAD. En effet, si les EHPAD sont en capacité d'accompagner des personnes très dépendantes, l'accompagnement de personnes avec troubles psychiques très importants est souvent plus difficile à concilier avec celui de personnes très âgées mais stables psychiquement.

C'est pourquoi il faudra encore diversifier les formes possibles d'accompagnement pour ces publics, ou aider les EHPAD à évoluer dans leurs pratiques.

L'année 2024 sera riche en nouveaux projets pour ce dispositif en pleine expansion. Le but est de faire profiter à un plus grand nombre de résidents du Val d'Oise de cet accompagnement progressif vers un EHPAD. Certains sont d'ailleurs d'ores et déjà sur liste d'attente pour Chabrand-Thibault. Il faudra également présenter ce dispositif à d'autres établissements ne faisant pas partie de l'association HEVEA. Avec des exemples de situations concrètes à leur exposer, il sera sûrement plus facile de les convaincre de nous confier leurs résidents vieillissants en perte d'autonomie.

Conclusion :

L'année 2023 a été très riche de changements pour bon nombre de personnes, d'établissements et de services.

L'année 2024 va finaliser tous ces mouvements, afin que chaque personne accompagnée puisse voir aboutir ses projets.

Emmanuelle VASCONI
Directrice du Foyer La Charmille
des SAVS la Hêtraie et ETAP APPART
Et du Dispositif d'Habitat Inclusif

Cyrielle ECALARD,
Cheffe de service éducatif de la MAPHA et de l'EMA-PADH